

S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles : Accompagnement des personnes accueillies en CHRS

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉS

- Présenter les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Susciter une réflexion collective sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre son appropriation au sein de l'établissement ou du service
- Apporter des précisions méthodologiques qui permettront d'enrichir les démarches engagées ou à venir
- Permettre aux professionnels de réfléchir à l'adaptation de leurs pratiques afin d'améliorer l'accompagnement des personnes accueillies en CHRS :
 - En étant en mesure de repérer et d'accompagner les situations de ruptures dans le parcours des personnes accueillies
 - En prenant en compte la santé physique et psychique des personnes accueillies
 - En favorisant l'expression et la participation des usagers

CONTENUS

- Analyse du contenu des recommandations :
 - Repérage et accompagnement des situations de ruptures dans les parcours des personnes accueillies en CHRS au travers des dimensions :
 - Relationnelle
 - Santé
 - Spatiale et sociale
 - Economique
 - Prise en compte de la santé physique et psychique des personnes accueillies en CHRS :
 - Prise en compte de la santé dès le projet d'admission
 - L'accompagnement à la santé tout au long du parcours
 - Un projet d'établissement intégrant les actions d'accompagnement personnalisé d'accès à la santé
- Expression et participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale
- Identification des moyens à mettre en œuvre pour une appropriation de la recommandation par l'ensemble des professionnels de la structure

MÉTHODE ET MOYENS

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Travail collectif et en petits groupes

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de la formation :

ORS-CREAI Normandie
3, place de l'Europe
14200 Hérouville-Saint-Clair

Dates et durée :

21 mai ou 19 novembre 2019
1 jour - 7 heures

Intervenant :

Conseiller technique de l'ORS-CREAI Normandie

Personnes concernées :

Professionnels des structures relevant de l'inclusion sociale

Coût de la formation :

- Contribuant volontaire : 190 € par jour et par personne
- Non contribuant volontaire : 280 € par jour et par personne